PÔLE PATRIMOINE

Réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2027

Personne morale

Pour adhérer à Pôle Patrimoine en tant que personne morale, la structure que vous représentez doit exercer une activité significative dans le secteur du patrimoine en Pays de la Loire et payer une cotisation annuelle.

Toute demande d'adhésion est approuvée par le bureau. L'adhésion est effective après réception de la notification de validation et règlement de la cotisation annuelle.

En tant que structure adhérente, vous bénéficierez automatiquement d'une page de présentation dans l'annuaire du site internet de Pôle Patrimoine.

Comment adhérer ?

En ligne, sur le site internet de Pôle Patrimoine :

En retournant ce bulletin :

- **par mail, à :**

contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr

- **ou par voie postale** :

Pôle Patrimoine
39 rue Félix Thomas
44000 Nantes

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires.

INFOS STRUCTURE

*Nom de la structure :

*Type de structure **(choix unique)** :

- ☐ Organisme de droit privé non lucratif (association, fondation…)
- ☐ Organisme de droit privé lucratif
- ☐ Organisme public et semi-public
- ☐ Collectivité territoriale

*SIRET :

*Code postal : *Commune :

Adresse de correspondance (si différente) :

Site internet :

*Courriel de contact :

Téléphone : Mobile :

*Représentant légal :

*Fonction :

Courriel (si différent du courriel de contact) :

Représentant de la structure auprès de Pôle Patrimoine, si différent du représentant légal :

Courriel : Fonction :

Suppléant* :

Courriel : Fonction* :

DOMAINE D'ACTIVITÉ ET TYPE·S DE PATRIMOINE

*Vos domaines d'activité (choix multiples) :

- ☐ Recherche, inventaire
- ☐ Préservation, conservation, restauration
- ☐ Action culturelle et pédagogique
- ☐ Animation, événement, sensibilisation
- ☐ Edition et communication
- ☐ Formation initiale et continue
- ☐ Insertion professionnelle
- ☐ Conseil, études, expertise et maitrise d'œuvre
- ☐ Collecte de fonds et financement
- ☐ Gestion, développement, ingénierie culturelle
- ☐ Fédération – Syndicat professionnel
- ☐ Sciences du Patrimoine (GOSP)
  - ☐ Archives / Documentation
  - ☐ Conservation du patrimoine et archéologie
  - ☐ Humanités numériques
  - ☐ Relations Publiques (médiation culturelle et valorisation)
  - ☐ Sciences des matériaux et de l'ingénierie

*Type·s de patrimoine (choix multiples) :

- ☐ Immatériel
  - ☐ mémoire orale et traditions
  - ☐ savoir-faire
  - ☐ gastronomie et œnologie
- ☐ Immobilier
  - ☐ civil
  - ☐ technique et industriel
  - ☐ religieux
- ☐ Mobilier
  - ☐ livres et archives
  - ☐ antiquités et objets d'art
  - ☐ scientifique et technique
- ☐ Naturel
  - ☐ parcs et jardin
  - ☐ maritime, fluvial et lacustre
  - ☐ paysage, forêt, géologique
- ☐ Généraliste
- ☐ Autre :

*Zone·s géographique·s couverte·s (choix multiples) :

- ☐ Loire-Atlantique
- ☐ Mayenne
- ☐ Vendée
- ☐ Maine-et-loire
- ☐ Sarthe
- ☐ Région
- ☐ France
- ☐ Europe
- ☐ International

CHOIX DU COLLÈGE

Afin de représenter la diversité de la filière du patrimoine, l'association est organisée en collèges d'adhésion. Conformément aux statuts, votre choix détermine le collège dans lequel vous voterez lors de l'Assemblée générale pour désigner les représentants au conseil d'administration.
Le détail des collèges peut être consulté dans la notice explicative d'adhésion ci-jointe.

(Un seul choix possible :)

☐ COLLÈGE 1 - RECHERCHE, ETUDE ET INVENTAIRE
☐ COLLÈGE 2 - PRÉSERVATION, CONSERVATION ET RESTAURATION
☐ COLLÈGE 3 - VALORISATION
☐ COLLÈGE 4 - FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE
☐ COLLÈGE 5 - ACCOMPAGNEMENT
☐ COLLÈGE 6 - INSTITUTIONS, MUSÉES ET TERRITOIRES
☐ COLLEGE 7 – SCIENCES DU PATRIMOINE, RESEAU GOSP

COTISATION

Le montant de cotisation annuelle correspond à des critères déterminés selon le type de structure.

☐ **Structures privées non lucratives, publiques et semi-publiques (hors collectivités)** – Critère : Budget
- ☐ Inférieur à 50 000 € : 40 €
- ☐ 50 000 à 200 000 € : 70 €
- ☐ 200 000 à 400 000 € : 120 €
- ☐ Plus de 400 000 € : 200 €

☐ **Collectivités territoriales et EPCI** – Critère : nombre d'habitants
- ☐ Moins de 5 000 : 50 €
- ☐ De 5 000 à 20 000 : 100 €
- ☐ De 20 000 à 100 000 : 200 €
- ☐ Plus de 100 000 : 350 €

☐ **Structures privées lucratives : entreprises, artisans, auto-entrepreneurs** – Critère : nombre d'ETP
En tant que structure privée lucrative, vous pouvez disposer d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des cotisations dans la limite de 20000 € ou de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxe lorsque ce dernier montant est plus élevé.
- ☐ 1 ETP : 50 €
- ☐ Entre 2 et 4 : 100 €
- ☐ Entre 5 et 50 : 250 €
- ☐ Plus de 50 : 400 €

☐ **Réduction aux membres associés : - 50% du coût de la cotisation.**

Conditions : votre structure est adhérente d'une structure privée adhérant à Pôle Patrimoine et à jour dans sa cotisation (ex : collectivité membre du réseau Petites Cités de Caractère).

* Nom de la structure adhérente :
Merci de fournir un justificatif d'adhésion pour l'année en cours.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Il vous est possible de soutenir davantage l'association afin de contribuer à son développement en effectuant un don volontaire. Son montant reste libre et selon vos moyens. Il peut être versé à tout moment de l'année.

En tant que structure privée lucrative, vous pouvez disposer d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don dans la limite de 20000 € ou de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxe lorsque ce dernier montant est plus élevé.

VALIDATION

En validant votre demande d'adhésion, vous attestez avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur et les approuver sans réserve. Ceux-ci sont consultables en bas de la page Vie associative du site internet de Pôle Patrimoine : www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr

L'équipe de Pôle Patrimoine reviendra très prochainement vers vous afin de confirmer votre adhésion et vous permettre de compléter votre fiche adhérent sur l'annuaire du site.

PROTECTION DES DONNÉES

L'ensemble des données collectées ne sont en aucun cas données ou vendues à des tiers et permettront à votre structure d'être contactée. En remplissant ces champs, vous autorisez le Pôle Patrimoine à afficher ces données sur son site internet www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr

ENGAGEMENT ET RÈGLEMENT

*Je soussigné·e , agissant en qualité de au sein de la structure, et dûment mandaté.e pour la représenter à Pôle Patrimoine, verse la somme de € au titre de l'adhésion à l'association Pôle Patrimoine pour l'année **2027**

[*Facultatif*] La structure souhaite également soutenir l'association par une contribution volontaire d'un montant de €.

*Je règle :

- ☐ Par virement bancaire à l'ordre de Pôle Patrimoine. Objet : adhésion 2027 + nom de la structure adhérente. IBAN : FR76 1027 8361 8400 0139 0910 180 - BIC/SWIFT : CMCIFR2A
- ☐ Par chèque à l'ordre de Pôle Patrimoine.

À **le**

Signature :